|  |  |
| --- | --- |
|  | **COMMUNIQUE DE PRESSE**  Direction de la Communication  **mardi 13 février 2018** |

**Rythmes scolaires :**

**L’Inspecteur d’académie impose le maintien   
de la semaine scolaire à quatre jours et demi**

Le Ministre de l’Education Nationale accordait la possibilité aux communes de demander une dérogation à la semaine scolaire de quatre jours et demi.

Désireuse de connaître l’avis des familles, la Municipalité a lancé, en octobre 2017, une large consultation auprès de l’ensemble des parents d’élèves des écoles publiques de Carquefou pour connaître leur souhait d’organisation de la semaine sur 4 ou 4,5 jours.

« *Nous avons reçu 757 questionnaires, soit un taux de réponse de 56 %,* explique Madame Fresneau, Adjoint en charge de la Famille et de l’Education. *Près de 54 % des parents ont clairement exprimé leur souhait d’un retour à une semaine scolaire répartie sur quatre jours (55 % pour les maternelles, 52,30 % pour les élémentaires).* »

Au vu de ces résultats, et après consultation des conseils d’école, la Ville a décidé de demander le retour aux 4 jours auprès du directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) qui a la responsabilité finale de la décision, conformément au décret du 27 juin 2017.

Ce dernier vient d’adresser un courrier à la Ville refusant d’accorder la dérogation demandée et imposant le maintien de l’organisation actuelle de la semaine scolaire sur 9 demi-journées pour l’ensemble des écoles publiques de Carquefou.

Véronique Dubettier-Grenier, maire, réagit : « *Nous prenons acte de la décision des services de l’Etat qui va à l’encontre de la proposition de la Ville et de la demande des familles. Elle semble se baser sur une interprétation particulière du décret pris par le Ministère, que nous ne partageons pas. Néanmoins, nous nous organiserons en conséquence pour la rentrée scolaire 2018 en conservant le rythme actuel des 4,5 jours.*»

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter

la Direction de la Communication et de l’Animation locale,

Marie Boisserie au 02 28 22 23 04 ou [m.boisserie@mairie-carquefou.fr](mailto:p.beaumard@mairie-carquefou.fr)